


**Assemblée générale Conseil de sécurité**

 Distr.  
 GENERALE

 A/42/91  
 S/18612  
 19 janvier 1987  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
 Quarante-deuxième session  
 EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
 DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
 DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
 REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
 ENTRE ETATS  
 RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
 L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
 INTERNATIONALE CONTRE LE  
 RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE  
 FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE  
 MERCENAIRES  
 DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU  
 BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
 Quarante-deuxième année

Lettre datée du 19 janvier 1987, adressée au Secrétaire général  
 par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
 l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message qui vous est adressé par  
 S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République  
 démocratique d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte dudit message  
 comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Examen de  
 l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale",  
 "Règlement pacifique des différends entre Etats", "Rapport du Comité spécial pour  
 l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation,  
 le financement et l'instruction de mercenaires" et "Développement et renforcement  
 du bon voisinage entre Etats", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Ebrahim NENGRAHARY

ANNEXE

Message daté du 19 janvier 1987, adressé au Secrétaire général par  
le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

Selon les renseignements dont nous disposons, le programme national de réconciliation visant à mettre fin aux effusions de sang et à assurer la paix dans toute la République démocratique d'Afghanistan a été accueilli avec un enthousiasme sans réserve par la vaste majorité des Afghans résidant temporairement à l'étranger, en particulier au Pakistan et en Iran.

Depuis quelques jours, les Afghans ont été très nombreux à prendre contact avec les missions diplomatiques et consulaires de la République démocratique d'Afghanistan au Pakistan et en Iran pour manifester leur volonté - et celle de leurs compatriotes - de revenir au pays.

Ils ont en outre demandé auxdites missions de leur fournir l'assistance et les facilités nécessaires.

D'ordre du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, le Ministère des affaires étrangères a convoqué les Chargés d'affaires de l'Iran et du Pakistan à Kaboul, les 12 et 15 janvier respectivement. Ceux-ci ont été informés que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan se proposait d'envoyer dans les villes appropriées de leurs pays respectifs des avions affrétés pour faciliter le retour des Afghans disposés à revenir dans leur pays, et les autorisations pertinentes ont été sollicitées des Gouvernements pakistanais et iraniens.

Toutefois, aucune réponse n'a été reçue à ce jour des autorités pakistanaises et iraniennes.

Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan est convaincu qu'en créant des obstacles au rapatriement volontaire des Afghans, les autorités pakistanaises et iraniennes agissent contrairement aux normes admises du droit international et violent le droit des réfugiés au rapatriement volontaire.

Ce comportement et ces actions, qui visent à empêcher le rapatriement des réfugiés, sont aussi en contradiction avec l'esprit de réconciliation nationale et avec le cessez-le-feu proclamé par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan ainsi qu'avec notre désir d'entretenir avec le Pakistan et l'Iran des relations normales de bon voisinage.

Par ailleurs, la politique poursuivie dans ce domaine par les autorités pakistanaises et iraniennes va à l'encontre de l'esprit des négociations de Genève et du rapatriement volontaire et sans entraves des réfugiés afghans dans leur pays. C'est pourquoi, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan élève de vigoureuses protestations contre cette attitude inamicale des autorités pakistanaises et iraniennes et contre leurs actions visant à empêcher le rapatriement volontaire des Afghans résidant temporairement au Pakistan et en Iran et prie ces pays de mettre fin à de telles attitudes et d'éliminer les obstacles qu'ils ont créés au retour des Afghans dans leur patrie.

Nous appelons votre attention sur ces faits, puisque vous avez toujours préconisé une solution politique à la situation concernant l'Afghanistan et que vous avez oeuvré avec détermination en ce sens, et nous aimerions vous demander de prendre une fois encore contact avec les autorités pakistanaises et iraniennes afin d'ouvrir la voie au rapatriement des Afghans résidant temporairement dans ces pays.

En même temps, nous aimerions appeler l'attention de l'opinion publique mondiale et des organisations internationales sur cette question, afin qu'elles usent de leur influence pour obtenir que les avions affrétés soient autorisés à ramener dans leur patrie les Afghans résidant actuellement au Pakistan et en Iran et qu'aucun obstacle ne soit créé sur la voie de leur retour dans leur pays bien-aimé.

Le Ministre des affaires étrangères de la  
République démocratique d'Afghanistan,

(Signé) Abdul WAKIL

-----